

Photos en Mai : l'inventaire de la faune sauvage en Pays Ségali

Cette édition de Photos en mai 2024, reprise par la Mairie de Baraqueville, se veut directement associée à l'inventaire de la faune sauvage en Pays Ségali. **Théo Bonnefous**, photographe animalier sera le parrain de cette édition. Amoureux de la nature depuis son plus jeune âge, Théo vit au fil des saisons. Que ce soit les naissances au Printemps, le développement des jeunes en été, le brame du cerf l'automne ou encore la faune s'adaptant à la rudesse de l'hiver, il ne cesse de s'émerveiller devant le vivant. À 21 ans, il disparaît quotidiennement au petit matin dans la forêt, contemplant comme un enfant les différents moments de vie sauvage qu'il essaye de capter derrière son appareil photo. Se revendiquant naturaliste avant photographe, il ne peut s'empêcher de suivre chaque espèce et individu dans la nature de proximité. Inventorier, suivre, baguer et étudier la faune et la flore est son quotidien, autant par la passion que son métier de naturaliste.



Les inscriptions au concours sont ouvertes jusqu'au 19 mai

Destiné aux photographes amateurs, le concours a pour objectifs de permettre aux photographes amateurs de se rencontrer, se mesurer et d'exposer dans les meilleures conditions possible ainsi que favoriser la rencontre et l'échange entre amateurs et professionnels.

Les inscriptions pour l'ensemble des catégories seront ouvertes du vendredi 01 mars au dimanche 19 mai 2024 auprès de dorothee.serges@baraqueville.fr. Envoyez un lien de téléchargement de vos photographies afin de valider votre candidature.



La sélection des lauréats sera effectuée par un jury composé d'acteurs locaux et de professionnels de la photographie. Les prix du jury seront dévoilés lors du vernissage le 25 mai à 18h30. Un prix du public sera également décerné lors de la clôture de l'événement le jeudi 20 juin à 18h30. Les visiteurs pourront participer au prix du public en votant pour les clichés de leur choix tous les jours du 25 mai au 20 juin. La nature des récompenses accordées aux vainqueurs sera communiquée courant mars.

Détail des catégories et du fonctionnement du concours

Retrouvez l'ensemble des informations relatives au concours sur le site de la Mairie de Baraqueville (<https://www.baraqueville.fr/>), ou auprès de Dorothée Serges dorothee.serges@baraqueville.fr. Les inscriptions se font sur la même adresse et sont entièrement gratuites. Trois catégories sont attendues cette année :

1. L'inventaire de la faune sauvage en Pays Ségali vu par les enfants (5-18 ans) ;
2. L'inventaire de la faune sauvage vu par les adultes (sans limite d'âge) ;
3. Les espèces volantes identifiées en Aveyron

Les photos des catégories 1 et 2 doivent avoir été prises sur une ou plusieurs communes du Pays Ségali communauté. Il est possible de concourir dans plusieurs catégories mais avec des séries de photos différentes.

Le nombre d'images présentées doit être compris entre 3 et 5. Les formats devront avoir une taille comprise entre 20x30 cm et 30x45 cm. Pour déposer vos photographies, il vous suffira de le faire auprès du secrétariat de la Mairie pendant les jours d'ouverture (<https://www.baraqueville.fr/>). Elles devront impérativement être encadrées et anonymes.

Le jury et les prix

La sélection des lauréats sera effectuée par un jury composé d'acteurs locaux et de professionnels de la photographie. Théo Bonnefous, parrain de l'édition 2024 de Photos en mai présidera le jury. Le détail des prix sera communiqué sur le site de la Mairie de Baraqueville (<https://www.baraqueville.fr/>).

Les deux temps forts

1. Le vernissage des dernières prises de vues de Théo Bonnefous se fera en même temps que la récompense des lauréats du concours Photos en mai 2024. L'ensemble des clichés sera respectivement exposé à la médiathèque communale de Baraqueville et dans la salle des expositions de la Mairie de Baraqueville. **Vernissage et inauguration se tiendront le 25 mai 2024 à 18h30 sur le parvis de la Mairie de Baraqueville.**
2. **Le 20 juin 2024, à 18h30 sera remis le prix du public.** En effet, entre le 25 mai et le 20 juin, les visiteurs pourront participer au prix du public en votant pour les clichés de leur choix. Ca sera aussi l'occasion de clore l'événement autour d'un pot de l'amitié et d'une intervention de Théo Bonnefous autour des documentaires animaliers qu'il a réalisés. Il nous présentera à ce moment son dispositif technique original.

Sortie initiation photo et découverte des espèces au Lac du Val de Lenne

En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue, sur la base d'une trame bleue, une initiation à la prise de vue photographique des



espèces "L'inventaire de la faune sauvage en Pays Ségali" de Baraqueville est prévue le **18 mai 24 à 10h00**. Nous vous donnons rendez-vous sur le parking du Val de Lenne (en face de la Maison des jeunes). Trame bleue est une animation sur la biodiversité et l'eau à destination d'un public familial. On y abordera les petites bêtes de l'eau mais aussi toutes les espèces liées de près ou de loin à ce milieu (mammifères, amphibiens, oiseaux, insectes, etc.). Cet inventaire photographique pourra être transmis à l'EPAGE Viaur dans le cadre de leurs travaux à venir sur l'environnement en Pays Ségali.

Les prises de vues pourront concourir à l'édition 2024 de Photo en Mai organisée par la Mairie de Baraqueville. A vos objectifs !

Matériel nécessaire pour le stage :

- Un appareil photo (un bon téléphone peut aussi faire l'affaire),
- Des chaussures de randonnée,
- Des vêtements chauds si la météo l'impose,
- Une bouteille d'eau individuelle,
- Un ordinateur et un cordon pour visualiser les photos lors des debriefs.

Départ à 10h00 du parking du Lac du Val de Lenne (le nouveau). Inscriptions obligatoires dorothee.serges@baraqueville.fr. Tout public, à partir de 5 ans.



Annexes

Règlement du concours

Art.1 : La Mairie de Baraqueville, en partenariat avec le CPIE et l'EPAGE Viaur, organisent un concours photos ouvert à tous les photographes présentant des photographies inédites.

Le concours comprend les 3 catégories suivantes :

1. L'inventaire de la faune sauvage en Pays Ségali vu par les enfants (5-18 ans) ;
2. L'inventaire de la faune sauvage vu par les adultes (sans limite d'âge) ;
3. Les espèces volantes identifiées en Aveyron

Les photos des catégories 1 et 2 doivent avoir été prises sur une ou plusieurs communes du Pays Ségali communauté. Il est possible de concourir dans plusieurs catégories mais avec des séries de photos différentes.

Art. 2 : Le nombre d'images présentées doit être compris entre 3 et 5.

Pour toutes les catégories, les formats devront avoir une taille comprise entre 20x30 cm et 30x45 cm. Pour déposer vos photographies, il vous suffira de le faire auprès du secrétariat de la Mairie pendant les jours d'ouverture (<https://www.baraqueville.fr/>).

Art. 3 : Pour les 3 catégories, les photographies devront être placées dans un cadre ou un sous-verre avec un passe partout exigé. Tous les passe-partout doivent être de la même couleur. Le format de l'encadrement ne doit pas dépasser 45x60 cm. Le système d'accrochage doit être irréprochable (anneau solide recommandé).

Si ce système se révélait défectueux, la Mairie de Baraqueville décline toute responsabilité en cas de détérioration partielle ou totale.

Art. 4 : Au dos de chacune des photographies de chacune des catégories, devra être mentionné : le nom, le prénom, le thème et l'adresse du candidat. Aucune identification personnelle visible au recto ne sera admise.

Art. 5. Les inscriptions pour l'ensemble des catégories seront ouvertes du vendredi 1^{er} mars au dimanche 19 mai 2024 sur l'adresse dorothee.serges@baraqueville.fr. Un formulaire à remplir en ligne vous sera ensuite adressé.

Art. 6 : La réception des œuvres se fera à l'accueil de la Mairie de Baraqueville pendant les jours d'ouverture au public et sur le format indiqué dans l'article 3 du présent règlement.

Art.7 : Les photographies des trois catégories seront exposées dans la salle d'exposition de la Mairie du 25 mai au 20 juin 2024.

Art. 8 : La proclamation des résultats et la remise des prix du jury pour l'ensemble des catégories auront lieu lors du vernissage de l'exposition le samedi 25 mai à 18h30.

La nature des récompenses accordées aux vainqueurs sera communiquée sur le site de la Mairie et par voie de presse à partir du 6 mai 2024.



Un temps partagé avec Théo Bonnefous et la présentation de ses documentaires se fera à ce moment-là.

Art. 9 : La sélection des lauréats sera effectuée par un jury composé d'acteurs locaux et de professionnels de la photographie. Un exposant primé par le vote du jury ne pourra prétendre au prix du public.

Art. 10 : Les candidats s'engagent à mettre à disposition ou à céder prioritairement leurs œuvres aux organismes partenaires (à toutes fins utiles) qui s'engagent à les mettre en avant sans finalité lucrative (annonces de presse, plaquettes, catalogues expo, publications diverses).

Art. 11: Les exposants doivent décrocher leurs photographies le 20 juin 2024 après la remise des prix public.

Art. 12 : La Mairie de Baraqueville décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration partielle ou totale, lors du transport des œuvres avant ou après l'exposition. Chaque candidat doit donc prévoir un emballage cartonné, sécurisé et identifié au nom du candidat.

Art. 13 : Ma participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur ainsi que la renonciation à toute action en recours

Art. 14 : Le candidat affirme en postulant au concours de « Photos en mai » accepter le présent règlement et s'y conformer tout au long du déroulé du concours afin de garantir une organisation optimale.

